



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
LOIRE-ATLANTIQUE



Les Agriculteurs BIO de Loire-Atlantique

**Communiqué commun**

**Le 12 mai 2021**

Depuis plusieurs mois, nous alertons sur les modifications radicales que les territoires de la communauté de communes de Grand Lieu et Sud-Retz Atlantique sont en train de subir : **les carrières de sable et l'expansion incontrôlée du maraîchage industriel bouleversent paysages, agriculture, eau, sols.**

Les collectivités du Pays de Retz ont pris des engagements très clairs en 2013 dans le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) : les Espaces Agricoles Pérennes. Ils garantissent pour 20 ans l'usage agricole des zones concernées. **Depuis cette date**, du fait de ce dispositif, **les entreprises Lafarge et GSM qui exploitent les carrières de sable de Saint-Colomban, savent qu'elles ne pourront pas s'étendre.** Elles ont déjà extrait plus de 12 millions de tonnes, de quoi faire 50 000 maisons en parpaings !...Mais en réalité 30% alimente les besoins du maraîchage industriel. Elles mettent une pression sur les collectivités pour **remettre en cause ces engagements forts pris unanimement par les élus. A terme, ce sont près de 4km d'extensions successives de ces sablières qui pourraient rayer définitivement notre paysage.**

Sur la nappe de Grand-Lieu, dans un département qui demain sera critique pour la ressource en eau et dont la qualité des cours d'eau est mauvaise, comment occulter aujourd'hui cette question si essentielle ? D'ailleurs, les élus des communes les plus concernées avaient en 2018 émis des avis défavorables pour des augmentations de production, conscients de la pression qu'elles provoqueraient sur la ressource.

Partie il y a un an de quelques habitants, l'association **La tête dans le sable** réunit dorénavant plus de 150 adhérents issus de ces territoires ou des communes périphériques. Elle a pu rencontrer, échanger, créer un réseau et travaille à des alternatives. L'ensemble des organisations, collectivités, personnalités, associations ou habitants rencontrés partagent la plupart du temps la même inquiétude.

Sa volonté a toujours été de dialoguer, y compris avec les maraîchers et carriers qui le souhaitent. La recherche d'alternatives l'a amené à créer un réseau de structures ou personnalités qui partagent ses inquiétudes :

**La Confédération Paysanne**, syndicat agricole fortement implanté en Loire-Atlantique, travaille depuis bien longtemps pour protéger les exploitations à taille humaine, respectueuses de leur territoire, mises chaque jour sous pression d'une industrie qui les dévore.

Le mouvement des **Soulèvements de la Terre** rassemble des groupes de toute la France, issus du monde paysan, de l'écologie et de la jeunesse révoltée. Il est soutenu notamment par des organisations comme XR, Terre de liens, le Mouvement Inter-régional des Amaps et d'autres organisations agricoles. Il organise une campagne d'actions communes pour défendre la terre

contre l'artificialisation, l'industrialisation et l'accaparement. Il ambitionne de remettre la question foncière au cœur des luttes politiques pour l'écologie et la justice sociale.

**La LPO Loire Atlantique**, association locale de la LPO France impliquée dans la protection de la biodiversité dans son ensemble et en particulier des espèces protégées, œuvre au quotidien pour la préservation des espaces et pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.

**Bretagne Vivante**, association régionale de protection de la nature, agréée au titre du code de l'environnement et reconnue d'utilité publique, mène des actions à tous les niveaux pour veiller à ce que la nature soit prise en compte et enfin considérée comme une richesse et non comme une contrainte.

**Le GAB44** (Groupement des Agriculteurs·rices Bio) agit depuis 30 ans pour une transition écologique de l'agriculture et des territoires : préservation des ressources que sont l'eau, la biodiversité, l'humus ou les paysages ; économie des ressources naturelles ; interdiction des pesticides et engrais de synthèse ; préservation des terres agricoles ; création de liens entre villes et campagnes, entre paysan·nes et consommateur·rices.

Aussi, face aux géants que sont les carrières et entreprises de maraîchage industriel, c'est naturellement ensemble que nos organisations se retrouvent pour essayer de faire lever, **dans l'intérêt de notre environnement, de notre agriculture et pour le territoire que nous laisserons à nos enfants**. Nous travaillons afin que les élus respectent leurs engagements pris dans le cadre du SCOT face aux inacceptables pressions privées qu'ils subissent. **Nous réaffirmons notre volonté de dialoguer avec tous ceux qui le souhaitent**. Nous désirons mettre nos énergies au service du territoire et non pas pour alimenter des querelles et des clivages stériles.

**La rumeur de l'installation d'une ZAD à l'issue du week-end a été lancée pour faire monter la pression localement. Conjointement nous la démentons formellement. C'est une opération de diversion pour faire peur et détourner l'attention de l'impact des carrières et du maraîchage industriel sur le territoire.**

Nous vous appelons donc à **participer les 19, 20 et 21 juin à ce grand rassemblement commun pour la défense du territoire**.

Il marquera un premier temps fort de la lutte conjuguant mobilisation paysanne et citoyenne. Il sera ponctué d'ateliers-débats sur l'éco-construction et le maraîchage paysan pour diffuser des alternatives. L'objectif est de mettre ensemble un coup d'arrêt à la destruction du bocage par les carrières et les mers de plastique.

Il sera réalisé, dans la campagne de Saint-Colomban, loin des habitations, dans le respect du voisinage et des lieux. Il sera l'occasion d'alerter une nouvelle fois sur cette situation devenue urgente et aussi d'exposer nos propositions. Il se déroulera à proximité de fermes du territoire, soumises comme beaucoup d'autres aux pressions de ces industriels.

**Tous ensemble nous pouvons mettre fin à ce projet mortifère et redonner à St Colomban son visage de bocage vivant et habité, où l'activité paysanne prime sur la dévastation industrielle !**